

États financiers intermédiaires

Pour la période terminée le 30 juin 2026

HiS HUMILIS
INVESTMENT
STRATEGIES

 ETFs POWERED BY
LONGPOINT

Ces états financiers intermédiaires n'ont pas fait l'objet d'un examen par l'auditeur des FNB.

HiS HUMILIS
INVESTMENT
STRATEGIES



ETFs POWERED BY
LONGPOINT

Fonds d'actions nord-américaines tactiques Humilis (« HBTA »)

États financiers intermédiaires

État de la situation financière (non audité)

Au 30 juin 2026

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par part)

	Note	2026
Actifs		\$
Placements	5	35 702
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2	16
Intérêts à recevoir	2	1
Dividendes à recevoir	2	28
Total des actifs		35 747
Passifs		
Charges à payer	7	18
Total des passifs		18
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2	35 729
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie - Catégorie A	2	1 172
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie - Catégorie F	2	67
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie - Catégorie FNB	2	34 490
		35 729
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part, par catégorie - Catégorie A	2	11,67
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part, par catégorie - Catégorie F	2	11,70
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part, par catégorie - Catégorie FNB	2	23,38

Approuvés au nom du conseil d'administration de LongPoint Asset Management Inc.

Steven J. Hawkins

Chef de la direction

Paul Glavine

Administrateur

Donald Kirkwood

Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État du résultat global (de la perte globale) (non audité)
Pour la période du 19 mars 2026 (début des opérations) au 30 juin 2026
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par part)

	Note	2026
		\$
Revenus	2	
Revenus d'intérêts aux fins de distribution		4
Revenus de dividendes		76
Variations de la juste valeur		
Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s à la vente de placements		4
Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s sur devises		(1)
Variation survenue dans la plus-value (moins-value) nette latente de placements		1 984
Total des revenus (pertes)		2 067
Charges	7	
Frais de gestion		28
Honoraires du comité d'examen indépendant		1
Honoraires d'audit		4
Autres charges d'exploitation		24
Honoraires payés par le gestionnaire		(20)
Retenues d'impôts	2	5
Total des charges		42
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série provenant des opérations - Catégorie A	2	6
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série provenant des opérations - Catégorie F	2	1
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série provenant des opérations - Catégorie FNB	2	2,018
		2 025
Nombre de parts moyen - Catégorie A	2	9 043
Nombre de parts moyen - Catégorie F	2	1 396
Nombre de parts moyen - Catégorie FNB	2	848 443
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part, par série provenant des opérations - Catégorie A	2	0,70
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part, par série provenant des opérations - Catégorie F	2	0,49
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part, par série provenant des opérations - Catégorie FNB	2	2,38

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (non audité)
Pour la période du 19 mars 2026 (début des opérations) au 30 juin 2026
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par part)

	Note	Catégorie A	Catégorie F	Catégorie FNB
		2026	2026	2026
		\$	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période		-	-	-
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables provenant des opérations		6	1	2 018
Opérations sur les parts rachetables	6			
Produit tiré de l'émission de parts rachetables		1 166	66	32 472
Produit tiré du réinvestissement des distributions des parts rachetables		-	-	-
Montants versés pour les rachats des parts rachetables		-	-	-
Total des opérations sur les parts rachetables		1 166	66	32 472
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		1 172	67	34 490
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période		1 172	67	34 490
Transactions sur parts rachetables				
Parts rachetables en circulation au début de la période		-	-	-
Parts rachetables émises		100 489	5 708	1 475 005
Parts rachetables en circulation à la fin de la période		100 489	5 708	1 475 005

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie (non audité)

Pour la période du 19 mars 2026 (début des opérations) au 30 juin 2026

(en milliers de dollars canadiens)

	Note	2026
		\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables provenant des opérations	2	2 025
Ajustements au titre des éléments suivants :		
(Gains nets) pertes nettes réalisé(e)s à la vente de placements		(4)
Variation survenue dans la (plus-value) moins-value nette latente de placements		(1 984)
Achats de placements†		(31 098)
Produit de la vente et de l'échéance de placements		99
Intérêts à recevoir		(1)
Dividendes à recevoir		(28)
Charges à payer		18
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation		(30 973)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	2	
Produit de l'émission de parts rachetables†		30 989
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement		30 989
Augmentation (diminution) nette de la période		16
Trésorerie au début de la période		-
Trésorerie à la fin de la période		16
Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Intérêts reçus		3
Dividendes reçus déduction faite des retenues d'impôts		43

† Exclusion faite des opérations en nature.

Souscriptions en nature de 2 715 \$

Rachats en nature de 0 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Au 30 juin 2026
(en dollars canadiens)

	Nombre d'actions	Coût moyen \$	Juste valeur \$
Nvidia Corporation	5 617	1 531 189	1 593 979
Oracle Corp.	3 471	807 396	721 428
Palantir Technologies Inc.	1 390	260 128	229 999
Palo Alto Networks Inc.	1 844	550 860	891 854
ProLogis Inc.	1 818	357 397	349 293
Spotify Technology	580	396 416	377 673
Tesla Motors Inc.	543	289 665	323 908
Uber Technologies Inc.	5 344	544 130	546 910
UnitedHealth Group Inc.	1 771	857 431	1 043 946
Visa Inc., catégorie A	1 048	461 886	509 944
Waste Management Inc.	2 145	669 281	678 034
Wells Fargo & Co.	4 083	463 099	478 545
		<u>21 973 841</u>	<u>23 569 991</u>
Total des actions internationales		<u>22 370 257</u>	<u>23 947 664</u>
Total des placements (99,9 %)		<u>33 717 738</u>	<u>35 702 122</u>
Trésorerie et autres éléments d'actif net (0,1 %)			<u>27 081</u>
Actif net (100 %)			<u>35 729 203</u>

Notes propres au Fonds

Objectif et stratégies de placement

Le Fonds d'actions nord-américaines tactiques Humilis (le « Fonds ») vise à procurer une plus-value du capital en investissant de façon tactique principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines et de certaines sociétés canadiennes à grande capitalisation.

Afin d'atteindre son objectif de placement, le Fonds investit de façon tactique, principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines et de certaines sociétés canadiennes à grande capitalisation.

Information générale

Nom du Fonds	Symbole boursier	Monnaie de présentation	Début des opérations
Fonds d'actions nord-américaines tactiques Humilis	HBTA	\$ CA	19 mars 2026

Risque de change (note 5)

Devise	30 juin 2026	
	Exposition nette	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
Dollar américain	\$ 23 958 855	% 67,1

Les données des tableaux peuvent inclure des éléments monétaires ainsi que des éléments non monétaires et des dérivés.

Dans l'hypothèse où le dollar canadien s'apprécierait ou se déprécierait de 5 % par rapport à toutes les autres devises, toutes choses étant égales par ailleurs, l'actif net et les résultats du fond déprécieraient ou s'apprécieraient, respectivement, d'environ 1 197 943 \$.

Risque de prix (note 5)

Composition de l'indice de référence du Fonds	30 juin 2026	
	Impact sur l'actif net et les résultats	Pourcentage de l'actif net
Indice S&P 500MD (75%)		%
Indice composé plafonné S&P/TSX (25%)	\$ 2 965 524	% 8,3

L'impact est présenté dans l'hypothèse où le rendement de l'indice de référence du fonds s'apprécierait ou se déprécierait de 10 %, toutes choses étant égales par ailleurs. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. Cet impact est présenté selon une corrélation historique sur 3 mois entre la fluctuation du rendement du fonds et de l'indice de référence.

Risque de concentration (note 5)

Répartition par actif	Pourcentage de l'actif net au
	30 juin 2026
Actions américaines	% 67.0
Actions canadiennes	% 32.9
Trésorerie, marché monétaire et/ou autres éléments d'actif net	% 0.1

Tableau de la juste valeur des instruments financiers (note 5)

30 juin 2026	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actions ordinaires	35 702 122	-	-	35 702 122
Total des placements	35 702 122	-	-	35 702 122

Au cours de la période terminée le 30 juin 2026, il n'y a eu aucun transfert significatif de titres entre les niveaux 1, 2 et 3.

Opérations entre parties liées (note 7)

Les charges à payer comprennent un montant de 18 273 \$ payable au gestionnaire pour les frais de gestion et les dépenses d'exploitation. Au cours de la période close le 30 juin 2026, le gestionnaire a absorbé des dépenses d'exploitation totalisant 20 476 \$.

Pertes fiscales reportées (note 9)

Le Fonds n'a aucune perte en capital ni perte autre qu'en capital reportée en avant.

FNB d'occasions fondamentales Humilis

(« HBOP »)

États financiers intermédiaires

État de la situation financière (non audité)
Au 30 juin 2026
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par part)

	Note	2026
Actifs		\$
Placements	5	5 691
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2	18
Dividendes à recevoir	2	8
Total des actifs		5 717
Passifs		
Charges à payer	7	4
Total des passifs		4
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2	5 713
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part	2	22,85

Approuvés au nom du conseil d'administration de LongPoint Asset Management Inc.
Steven J. Hawkins
Chef de la direction
Paul Glavine
Administrateur
Donald Kirkwood
Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État du résultat global (de la perte globale) (non audité)
Pour la période du 19 mars 2026 (début des opérations) au 30 juin 2026
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par part)

	Note	2026
Revenus		\$
	2	
Revenus d'intérêts aux fins de distribution		1
Revenus de dividendes		23
Variations de la juste valeur		
Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s sur devises		(1)
Variation survenue dans la plus-value (moins-value) nette latente de placements		514
Total des revenus (pertes)		537
Charges	7	
Frais de gestion		7
Honoraires du comité d'examen indépendant		-
Honoraires d'audit		4
Autres charges d'exploitation		24
Honoraires payés par le gestionnaire		(26)
Retenues d'impôts	2	1
Total des charges		10
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables provenant des opérations	2	527
Nombre de parts moyen	2	214 849
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part provenant des opérations	2	2,46

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (non audité)
Pour la période du 19 mars 2026 (début des opérations) au 30 juin 2026
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par part)

Note	2026
	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	-
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables provenant des opérations	527
Opérations sur les parts rachetables	
Produit tiré de l'émission de parts rachetables	5 186
Produit tiré du réinvestissement des distributions des parts rachetables	-
Montants versés pour les rachats des parts rachetables	-
Total des opérations sur les parts rachetables	5 186
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	5 713
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	5 713
Transactions sur parts rachetables	
Parts rachetables en circulation au début de la période	-
Parts rachetables émises	250 005
Parts rachetables en circulation à la fin de la période	250 005

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie (non audité)

Pour la période du 19 mars 2026 (début des opérations) au 30 juin 2026

(en milliers de dollars canadiens)

	Note	2026
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		\$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables provenant des opérations	2	527
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Variation survenue dans la (plus-value) moins-value nette latente de placements		(514)
Achats de placements†		(2 547)
Produit de la vente et de l'échéance de placements		4
Dividendes à recevoir		(8)
Charges à payer		4
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation		(2 534)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	2	
Produit de l'émission de parts rachetables†		2 552
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement		2 552
Augmentation (diminution) nette de la période		18
Trésorerie au début de la période		-
Trésorerie à la fin de la période		18
Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Intérêts reçus		1
Dividendes reçus déduction faite des retenues d'impôts		14

† Exclusion faite des opérations en nature.

Souscriptions en nature de 2 634 \$

Rachats en nature de 0 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Inventaire du portefeuille de placements (non audité)

Au 30 juin 2026

(en dollars canadiens)

	Nombre d'actions	Coût moyen \$	Juste valeur \$		Nombre d'actions	Coût moyen \$	Juste valeur \$
Actions canadiennes (55,4 %)				Goldman Sachs Group Inc./The	87	104 540	124 791
Biens de consommation de base (1,7 %)				Linde PLC	89	61 894	65 503
Alimentation Couche-Tard Inc.	1 072	83 347	96 909	Microsoft Corp.	302	161 394	159 769
Consommation discrétionnaire (3,7 %)				Morgan Stanley	309	74 000	91 610
Aritzia Inc.	702	87 503	109 786	Netflix Inc.	840	107 753	85 061
Dollarama Inc.	252	42 636	47 280	NextEra Energy Inc.	391	50 822	48 672
Restaurant Brands International Inc.	512	54 788	52 669	Nvidia Corporation	751	189 111	213 117
		184 927	209 735	Oracle Corp.	402	87 318	83 554
Énergie (11,2 %)				Palo Alto Networks Inc.	291	65 770	140 743
Canadian Natural Resources Ltd.	2 188	143 309	122 791	Parker Hannifin Corp.	64	81 057	88 782
Enbridge Inc.	3 068	226 370	235 960	Uber Technologies Inc.	860	85 842	88 013
Suncor Énergie Inc.	1 612	145 410	122 996	UnitedHealth Group Inc.	111	47 117	65 431
TC Energy Corp.	1 671	143 031	156 940			2 253 962	2 524 960
		658 120	638 687	Total des placements (99,6 %)		5 176 946	5 691 398
Finance (20,4 %)				Trésorerie et autres éléments d'actif net (0,4 %)			21 980
Banque Canadienne Impériale de Commerce	1 031	142 453	168 383	Actif net (100 %)			5 713 378
Banque Nationale du Canada	749	141 222	167 709				
Banque Royale du Canada	1 428	328 024	419 375				
Banque Toronto-Dominion	1 278	173 422	220 378				
Brookfield Corp.	2 301	133 626	139 234				
Société Financière Manuvie	922	46 006	53 033				
		964 753	1 168 112				
Immobilier (1,8 %)							
Canadian Apartment Properties REIT	1 349	48 720	47 053				
Choice Properties Real Estate Investment Trust	3 391	52 120	55 409				
		100 840	102 462				
Industrie (6,1 %)							
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	592	88 024	100 196				
Thomson Reuters Corp.	265	33 175	30 717				
Toromont Industries Ltd.	310	62 102	72 298				
Waste Connections Inc.	629	143 731	148 689				
		327 032	351 900				
Matériaux (4,7 %)							
CCL Industries Inc., catégorie B	609	52 831	56 314				
Mines Agnico-Eagle Ltée.	431	116 216	94 975				
West Fraser Timber Co. Ltd.	1 231	110 390	118 188				
		279 437	269 477				
Services aux collectivités (3,1 %)							
Capital Power Corp.	839	54 934	62 010				
Emera Inc.	750	53 914	56 422				
Fortis Inc.	700	54 443	56 875				
		163 291	175 307				
Services de communication (0,7 %)							
TELUS Corp.	2 771	48 438	41 565				
Technologies de l'information (2,0 %)							
Shopify Inc., catégorie A	692	112 799	112 284				
Total des actions canadiennes		2 922 984	3 166 438				
Actions internationales (44,2 %)							
États-Unis (44,2 %)							
Alphabet Inc., catégorie A	399	168 660	202 229				
Amazon.com Inc.	478	150 425	161 576				
Apple Inc.	580	208 193	238 023				
Bank of America Corp.	2 001	137 679	161 705				
Berkshire Hathaway Inc., catégorie B	240	156 631	170 323				
Costco Wholesale Corp.	82	113 843	108 792				
Eli Lilly & Co.	34	42 368	57 837				
Freeport McMoran Copper & Gold Inc.	1 321	105 863	117 825				
Gilead Sciences Inc.	288	53 682	51 604				

Notes propres au Fonds

Objectif et stratégies de placement

Le FNB d'occasions fondamentales Humilis (le « Fonds ») vise à procurer une croissance du capital à long terme en investissant de façon opportuniste principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes et de certaines sociétés américaines à grande capitalisation.

Afin d'atteindre son objectif de placement, le Fonds investit de façon opportuniste principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines et canadiennes à grande capitalisation.

Information générale

Nom du Fonds	Symbole boursier	Monnaie de présentation	Début des opérations
FNB d'occasions fondamentales Humilis	HBOP	\$ CA	19 mars 2026

Risque de change (note 5)

Devise	30 juin 2026	
	Exposition nette	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
Dollar américain	\$ 2,529,279	% 44,3

Les données des tableaux peuvent inclure des éléments monétaires ainsi que des éléments non monétaires et des dérivés.

Dans l'hypothèse où le dollar canadien s'apprécierait ou se déprécierait de 5 % par rapport à toutes les autres devises, toutes choses étant égales par ailleurs, l'actif net et les résultats du fond déprécieraient ou s'apprécieraient, respectivement, d'environ 126 464 \$.

Risque de prix (note 5)

Composition de l'indice de référence du Fonds	30 juin 2026	
	Impact sur l'actif net et les résultats	Pourcentage de l'actif net
Indice S&P 500 (33%)	\$	%
Indice composé plafonné S&P/TSX (67%)	342 803	6,0

L'impact est présenté dans l'hypothèse où le rendement de l'indice de référence du fonds s'apprécierait ou se déprécierait de 10 %, toutes choses étant égales par ailleurs. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. Cet impact est présenté selon une corrélation historique sur 3 mois entre la fluctuation du rendement du fonds et de l'indice de référence.

Risque de concentration (note 5)

Répartition par actif	Pourcentage de l'actif net au
	30 juin 2026
Actions canadiennes	% 55,4
Actions américaines	44,2
Trésorerie, marché monétaire et/ou autres éléments d'actif net	0,4

Tableau de la juste valeur des instruments financiers (note 5)

30 juin 2026	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actions ordinaires	5 691 398	-	-	5 691 398
Total des placements	5 691 398	-	-	5 691 398

Au cours de la période terminée le 30 juin 2026, il n'y a eu aucun transfert significatif de titres entre les niveaux 1, 2 et 3.

Opérations entre parties liées (note 7)

Les charges à payer comprennent un montant de 3 937 \$ payable au gestionnaire pour les frais de gestion et les dépenses d'exploitation. Au cours de la période close le 30 juin 2026, le gestionnaire a absorbé des dépenses d'exploitation totalisant 25 544 \$.

Pertes fiscales reportées (note 9)

Le Fonds n'a aucune perte en capital ni perte autre qu'en capital reportée en avant.

FNB de croissance de dividendes nord-américains Humilis (« HBDV »)

États financiers intermédiaires

État de la situation financière (non audité)

Au 30 juin 2026

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par part)

	Note	2026
Actifs		\$
Placements	5	5 518
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2	53
Dividendes à recevoir	2	10
Total des actifs		5 581
Passifs		
Charges à payer	7	3
Distributions à payer	2	38
Total des passifs		41
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2	5 540
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part	2	22,16

Approuvés au nom du conseil d'administration de LongPoint Asset Management Inc.

Steven J. Hawkins

Chef de la direction

Paul Glavine

Administrateur

Donald Kirkwood

Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État du résultat global (de la perte globale) (non audité)
Pour la période du 19 mars 2026 (début des opérations) au 30 juin 2026
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par part)

	Note	2026
Revenus		\$
	2	
Revenus de dividendes		39
Variations de la juste valeur		
Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s à la vente de placements		(6)
Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s sur devises		(1)
Variation survenue dans la plus-value (moins-value) nette latente de placements		457
Total des revenus (pertes)		489
Charges	7	
Frais de gestion		7
Honoraires du comité d'examen indépendant		-
Honoraires d'audit		4
Autres charges d'exploitation		23
Honoraires payés par le gestionnaire		(25)
Retenues d'impôts	2	2
Total des charges		11
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables provenant des opérations	2	478
Nombre de parts moyen	2	214 849
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part provenant des opérations	2	2,22

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (non audité)
Pour la période du 19 mars 2026 (début des opérations) au 30 juin 2026
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par part)

	Note	2026
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période		\$ -
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables provenant des opérations		478
Opérations sur les parts rachetables	6	
Produit tiré de l'émission de parts rachetables		5 100
Produit tiré du réinvestissement des distributions des parts rachetables		-
Montants versés pour les rachats des parts rachetables		-
Total des opérations sur les parts rachetables		5 100
Distributions effectuées au profit des investisseurs	2	
Revenu net de placement		38
Total distributions effectuées au profit des investisseurs		38
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		5 540
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période		5 540
Transactions sur parts rachetables		
Parts rachetables en circulation au début de la période		-
Parts rachetables émises		250 005
Parts rachetables en circulation à la fin de la période		250 005

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie (non audité)

Pour la période du 19 mars 2026 (début des opérations) au 30 juin 2026

(en milliers de dollars canadiens)

	Note	2026
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		\$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables provenant des opérations	2	478
Ajustements au titre des éléments suivants :		
(Gains nets) pertes nettes réalisé(e)s à la vente de placements		6
Variation survenue dans la (plus-value) moins-value nette latente de placements		(457)
Achats de placements†		(2 649)
Produit de la vente et de l'échéance de placements		170
Dividendes à recevoir		(10)
Charges à payer		3
Distributions à payer		38
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation		(2 421)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	2	
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties		(38)
Produit de l'émission de parts rachetables†		2 512
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement		2 474
Augmentation (diminution) nette de la période		53
Trésorerie au début de la période		-
Trésorerie à la fin de la période		53
Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Dividendes reçus déduction faite des retenues d'impôts		27

† Exclusion faite des opérations en nature.

Souscriptions en nature de 2 588 \$

Rachats en nature de 0 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Inventaire du portefeuille de placements (non audité)**Au 30 juin 2026****(en dollars canadiens)**

	Nombre d'actions	Coût moyen \$	Juste valeur \$
Actions canadiennes (46,2 %)			
Consommation discrétionnaire (3,4 %)			
Restaurant Brands International Inc.	979	104 782	100 710
Société Canadian Tire Ltée., catégorie A	439	81 248	85 759
		<u>186 030</u>	<u>186 469</u>
Énergie (10,6 %)			
Enbridge Inc.	3 664	270 365	281 798
Suncor Énergie Inc.	790	71 266	60 277
TC Energy Corp.	2 608	223 230	244 943
		<u>564 861</u>	<u>587 018</u>
Finance (24,4 %)			
Banque Nationale du Canada	739	139 337	165 469
Banque Royale du Canada	1 034	237 494	303 665
Banque Toronto-Dominion	1 898	257 518	327 291
Brookfield Asset Management Ltd.	2 023	127 009	128 703
Intact Corporation Financière	342	86 928	100 107
Power Corporation du Canada	1 368	95 130	120 959
Société Financière Manuvie	3 559	177 615	204 714
		<u>1 121 031</u>	<u>1 350 908</u>
Industrie (1,7 %)			
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	561	83 422	94 949
Services aux collectivités (4,7 %)			
Brookfield Infrastructure-A	1 549	84 205	84 715
Capital Power Corp.	1 643	107 576	121 434
Emera Inc.	728	52 332	54 767
		<u>244 113</u>	<u>260 916</u>
Services de communication (1,5 %)			
TELUS Corp.	5 449	95 248	81 735
Total des actions canadiennes		<u>2 294 705</u>	<u>2 561 995</u>
Actions internationales (53,4 %)			
États-Unis (53,4 %)			
Ameriprise Financial Inc.	232	143 841	150 948
Bank of America Corp.	2 984	205 322	241 143
Blackrock Inc.	101	138 556	137 737
Cisco Systems Inc.	462	52 788	76 963
Comcast Corp., catégorie A	2 659	111 103	92 581
Eastman Chemical Co.	1 151	114 814	109 339
General Dynamics Corp.	208	94 699	104 499
Gilead Sciences Inc.	278	51 818	49 813
Goldman Sachs Group Inc./The	129	154 855	185 034
J. P. Morgan Chase & Co.	459	188 650	213 084
Johnson & Johnson	335	109 458	120 665
Lockheed Martin Corp.	191	146 791	138 005
McDonald's Corp.	169	71 299	64 789
Merck & Co. Inc.	672	107 997	122 469
Microsoft Corp.	144	77 044	76 181
Morgan Stanley	732	175 294	217 017
NRG Energy Inc.	429	87 578	88 867
PepsiCo Inc.	478	103 138	91 791
Qualcomm Inc.	320	57 657	83 865
Target Corp.	537	92 397	99 473
T-Mobile US Inc.	170	47 909	40 440
UnitedHealth Group Inc.	160	68 003	94 315
Verizon Communications Inc.	2 159	145 403	129 645
Waste Management Inc.	416	130 698	131 497
Wells Fargo & Co.	822	89 259	96 342
		<u>2 766 371</u>	<u>2 956 502</u>
Total des placements (99,6 %)		<u>5 061 076</u>	<u>5 518 497</u>
Trésorerie et autres éléments d'actif net (0,4 %)			<u>21 535</u>
Actif net (100 %)			<u>5 540 032</u>

Notes propres au fonds

Objectif et stratégies de placement

Le FNB de croissance de dividendes nord-américains Humilis (le « Fonds ») vise à procurer un revenu et une croissance du capital en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines et canadiennes qui versent des dividendes.

Afin d'atteindre son objectif de placement, le Fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes et américaines qui versent des dividendes.

Information générale

Nom du fond	Symbole boursier	Monnaie de présentation	Début des opérations
FNB de croissance de dividendes nord-américains Humilis	HBDV	\$ CA	19 mars 2026

Risque de change (note 5)

Devise	30 juin 2026	
	Exposition nette	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
Dollar américain	\$ 2,960,741	% 53,4

Les données des tableaux peuvent inclure des éléments monétaires ainsi que des éléments non monétaires et des dérivés.

Dans l'hypothèse où le dollar canadien s'apprécierait ou se déprécierait de 5 % par rapport à toutes les autres devises, toutes choses étant égales par ailleurs, l'actif net et les résultats du fond déprécieraient ou s'apprécieraient, respectivement, d'environ 148 037 \$.

Risque de prix (note 5)

Composition de l'indice de référence du Fonds	30 juin 2026	
	Impact sur l'actif net et les résultats	Pourcentage de l'actif net
Indice Aristocrates de Dividendes Canadiens S&P/TSX (40%)	\$	%
S&P 500 Dividendes Aristocrats Rendement Total (60%)	377 276	6,8

L'impact est présenté dans l'hypothèse où le rendement de l'indice de référence du fonds s'apprécierait ou se déprécierait de 10 %, toutes choses étant égales par ailleurs. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. Cet impact est présenté selon une corrélation historique sur 3 mois entre la fluctuation du rendement du fonds et de l'indice de référence.

Risque de concentration (note 5)

Répartition par actif	Pourcentage de l'actif net au
	30 juin 2026
Actions américaines	% 53,3
Actions canadiennes	46,3
Trésorerie, marché monétaire et/ou autres éléments d'actif net	0,4

Tableau de la juste valeur des instruments financiers (note 5)

30 juin 2026	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actions ordinaires	5 518 497	-	-	5 518 497
Total des placements	5 518 497	-	-	5 518 497

Au cours de la période terminée le 30 juin 2026, il n'y a eu aucun transfert significatif de titres entre les niveaux 1, 2 et 3.

Opérations entre parties liées (note 7)

Les charges à payer comprennent un montant de 3 833 \$ payable au gestionnaire pour les frais de gestion et les dépenses d'exploitation. Au cours de la période close le 30 juin 2026, le gestionnaire a absorbé des dépenses d'exploitation totalisant 24 706 \$.

Pertes fiscales reportées (note 9)

Le fonds n'a aucune perte en capital ni perte autre qu'en capital reportée en avant.

Notes Afférentes aux États Financiers

NOTE 1 : INFORMATIONS GENERALES

Les « Fonds » désignent le Fonds d’actions nord-américaines tactiques Humilis, le FNB de croissance de dividendes nord-américains Humilis et le FNB d’occasions fondamentales Humilis; le terme « Fonds » désigne l’un ou l’autre d’entre eux, selon le contexte.

Le terme « parts » désigne collectivement les parts de catégorie A, les parts de catégorie F et les parts de FNB d’un Fonds, selon le cas, et individuellement une « part ».

Chaque Fonds est une fiducie de fonds commun de placement établie en vertu des lois de la province de l’Ontario. Le Fonds est régi par la déclaration de fiducie datée du 18 mars 2026.

LongPoint Asset Management Inc. (le « Gestionnaire ») est le fiduciaire, le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le co-promoteur des Fonds. Humilis Investment Strategies, LLC (« Humilis ») est le sous-conseiller en gestion de portefeuille et le co-promoteur des Fonds.

Société de fiducie Natcan agit à titre de dépositaire et d’agent d’évaluation des Fonds.

Le siège social, qui est aussi l’établissement d’affaires principal des Fonds, est situé au 390 Bay Street, Suite 922 Toronto, Ontario, M5H 2Y2, Canada.

Les parts de FNB des Fonds sont inscrites à la Bourse de Toronto (« TSX ») et ont été créés à la date, et sous les symboles indiqués ci-dessous.

Nom du Fonds	Symbole boursier	Catégorie	Date de début des opérations
Fonds d’actions nord-américaines tactiques Humilis	HBTA	Parts de FNB	19 mars 2026
Fonds de croissance de dividendes nord-américains Humilis	HBDV	Parts de FNB	19 mars 2026
Fonds d’occasions fondamentales Humilis	HBOP	Parts de FNB	19 mars 2026

De plus amples renseignements sur les principales activités sont présentés dans la section « Notes afférentes aux états financiers – Notes propres aux Fonds » concernant les Fonds.

Les états de la situation financière et les notes afférentes aux états financiers des Fonds sont présentés au 30 juin 2026.

Les états du résultat global (perte globale), les états de l’évolution de l’actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, les états des flux de trésorerie et les notes afférentes aux états financiers sont présentés pour la période du 19 mars 2026 (début des opérations) au 30 juin 2026.

La publication de ces états financiers a été approuvée et leur publication a été autorisée le 14 août 2026 par le conseil d’administration de LongPoint Asset Management Inc.

Le Fonds d’actions nord-américaines tactiques offre des parts de catégorie A, des parts de catégorie F et des parts de catégorie FNB. Une description de chaque catégorie est présentée ci-dessous :

- *Parts de catégorie A* : Les parts de catégorie A sont offertes aux investisseurs qui sont des particuliers par l’entremise de courtiers autorisés.
- *Parts de catégorie F* : Les parts de catégorie F sont offertes aux investisseurs qualifiés qui achètent de telles parts dans le cadre du programme de comptes intégrés ou de services tarifés de leur courtier ou de leur conseiller et qui paient leur conseiller pour les services qu’il leur fournit. Si un porteur de parts n’est plus admissible à la détention de parts de catégorie F, le gestionnaire pourrait exiger que le porteur de parts échange ses parts contre des parts d’une autre catégorie applicable du même Fonds. Lorsque des parts de catégorie F font l’objet d’un échange, le courtier du porteur de parts peut facturer au porteur de parts certains frais de vente et/ou frais d’échange.
- *Parts de FNB* : Les parts de FNB sont inscrites à la cote de la TSX et sont offertes aux investisseurs qui les achètent à la TSX.

NOTE 2 : RÉSUMÉ DES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES ET BASE DE PRÉSENTATION

2.1 Base de présentation

Ces états financiers ont été établis conformément aux normes comptables IFRS publiées par l’International Accounting Standards Board (« IASB »), dans la mesure où elles s’appliquent à la préparation d’états financiers intermédiaires selon la Norme comptable internationale (« IAS ») 34, Information financière intermédiaire.

2.2 Instruments financiers

2.2.1 Classement

Les Fonds classent leurs instruments financiers dans les catégories suivantes conformément à IFRS 9 – Instruments financiers (« IFRS 9 »).

2.2.1.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur

Étant donné que les placements des Fonds sont évalués à la juste valeur selon la stratégie de placement définie dans leurs prospectus, ces placements et les instruments financiers dérivés sont classés dans cette catégorie lors de leur comptabilisation initiale.

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur découle des variations d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une cote de crédit ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable, à condition, dans le cas d'une variable non financière, que cette variable ne soit pas propre à une partie au contrat (parfois appelée « sous-jacent »). Ces instruments peuvent exiger un montant notionnel et sont réglés à une date future.

Dans les états de la situation financière, les actifs et passifs à la juste valeur incluent les postes qui suivent : « Placements », « Plus-value non réalisée sur contrats de change », le cas échéant.

Dans les états du résultat global (perte globale), les gains, les pertes et les revenus tirés de ces instruments financiers sont compris dans les postes suivants : « Revenu d'intérêts aux fins de distribution », « Revenus de dividendes », « Gains nets (pertes nettes) réalisés sur contrats de change », « Gains nets (pertes nettes) réalisés à la vente de placements », « Gains nets (pertes nettes) réalisés sur devises », « Variation de la plus-value (moins-value) nette non réalisée sur les placements » et « Variation des gains (pertes) non réalisés sur contrats de change », le cas échéant.

2.2.1.2 Actifs financiers au coût amorti

Les Fonds classent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les intérêts à recevoir et les dividendes à recevoir comme des actifs financiers au coût amorti, lequel se rapproche de leur juste valeur compte tenu de leur nature à court terme.

Les actifs financiers au coût amorti doivent être dépréciés du montant des pertes de crédits attendues. Étant donné l'échéance très courte de ces actifs financiers, la solidité financière des contreparties impliquées et l'historique des pertes encourues, le Gestionnaire estime que le risque de perte est très faible. Pour cette raison, aucune dépréciation n'a été comptabilisée pour les actifs au coût amorti.

2.2.1.3 Passifs financiers au coût amorti

Cette catégorie inclut tous les passifs financiers, sauf ceux classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les Fonds incluent dans cette catégorie les distributions à payer et les charges à payer.

2.2.2 Comptabilisation et évaluation

2.2.2.1 Opérations de placement

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les coûts de transaction, comme les commissions de courtage, engagés par les Fonds lors de l'achat et de la vente de placements sont comptabilisés, s'il y a lieu, au poste « Coûts de transaction » aux états du résultat global (perte globale).

Les gains réalisés et les pertes subies sur les opérations de placement ainsi que la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés à partir du coût établi selon la méthode du coût moyen qui ne tient pas compte de l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe et les titres de créance, à l'exception des obligations à zéro coupon.

2.2.2.2 Comptabilisation des revenus et des charges

Les revenus et les charges sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Revenus de dividende

Les revenus de dividende et les revenus de distribution tirés des fiducies de placement (ce qui comprend les fonds sous-jacents) sont comptabilisés à la date ex-dividende et ex-distribution, respectivement. Les revenus de source étrangère sont présentés avant déduction des impôts retenus à la source par les pays étrangers.

Distributions

Les distributions sont comptabilisées à la date ex-dividende.

Retenues d'impôt

Les impôts retenus à la source par les pays étrangers sont présentés séparément aux états du résultat global (perte globale) dans le poste « Retenues d'impôt ».

Contrats de change à terme

Les Fonds peuvent conclure des contrats de change à terme afin de s'exposer aux marchés des changes internationaux ou de réduire le risque de change au sein de leurs portefeuilles.

Les gains ou les pertes sur ces contrats de change sont inscrits au poste « Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s sur contrats de change » et les variations de la juste valeur dans ces contrats de change sont inscrits au poste : « Variation des gains (pertes) non réalisé(e)s sur contrats de change » aux états du résultat global (perte globale). La juste valeur de ces contrats sur devises correspond à la différence entre leur juste valeur à la date d'évaluation (la « date d'évaluation » étant un jour où la TSX tient une séance ou tout autre jour désigné par le Gestionnaire auquel la valeur liquidative et la valeur liquidative par part d'un Fonds sont calculées) et leur juste valeur à la date d'établissement du contrat. La juste valeur des contrats sur devises est comptabilisée au poste « Plus-value non réalisée sur contrats de change » et « Moins-value non réalisée sur contrats de change » dans les états de la situation financière, si applicable.

2.2.3 Évaluation

Selon la norme IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur, la juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

2.2.3.1 Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les instruments financiers des Fonds sont évalués à la juste valeur, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers évalués au coût amorti.

2.2.3.2 Évaluation subséquente

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur sont ensuite évalués à la juste valeur, et les variations de celle-ci sont comptabilisées dans les états du résultat global (perte globale) aux postes « Variation de la plus-value (moins-value) nette non réalisée sur les placements » et « Variation des gains (pertes) non réalisés sur contrats de change », le cas échéant. Se reporter à la Note 5 – Informations sur les instruments financiers pour connaître les méthodes d'évaluation utilisées.

L'obligation du Fonds pour les actifs nets attribuables aux porteurs de titres rachetables est présentée à la valeur de rachat à la date des états de la situation financière.

Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Étant donné l'échéance à court terme de ces instruments financiers, leur valeur au coût amorti se rapproche de la juste valeur.

2.2.4 Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés quand les droits contractuels aux flux de trésorerie des investissements ont expiré ou que les fonds ont transférés d'une manière substantielle le risque ainsi que l'avantage financier de leur participation (propriété). Les passifs financiers sont décomptabilisés quand une entente contractuelle spécifie que l'obligation face à ce passif est acquittée, annulée ou expirée.

Le coût des placements représente le montant payé pour chaque titre, est déterminé selon la méthode du coût moyen et exclut les commissions et autres coûts de transaction du portefeuille, lesquels sont présentés dans un poste distinct des états du résultat global (perte globale). Les gains et pertes réalisés sont comptabilisés en se basant sur la méthode du coût moyen et ils sont inclus dans les « Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s à la vente de placements » aux états du résultat global (perte globale) de la période à laquelle ils surviennent. Les gains ou pertes réalisées sur les contrats de change à terme sont comptabilisés dans les états du résultat global (perte globale) sous le poste « Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s sur contrats de change ».

2.3 Trésorerie et l'équivalent de trésorerie

La trésorerie et l'équivalent de trésorerie incluent les dépôts en espèces. Ils sont inclus dans les états de la situation financière.

2.4 Parts rachetables

Les parts des fonds, qui sont considérées comme des instruments rachetables au gré du porteur, doivent être classées dans le passif financier, à moins de satisfaire aux critères de classement à titre de capitaux propres. Les parts des fonds ne sont pas considérées comme des capitaux propres, car les fonds sont tenus par contrat de distribuer annuellement tout revenu imposable, ce qui permet aux porteurs de parts de demander des paiements en espèces pour toute distribution ou tout dividende déclaré.

De plus, bien que les catégories de parts rachetables soient de rang égal, elles ne sont pas identiques, car elles présentent des caractéristiques distinctes découlant de différences dans les frais de gestion, les charges et d'autres attributs propres à chaque catégorie.

Ces caractéristiques contreviennent aux critères qui doivent être respectés pour que les parts soient présentées comme des instruments de capitaux propres selon IAS 32, Instruments financiers : Présentation (« IAS 32 »). Par conséquent, les parts rachetables en circulation des Fonds sont classées comme des passifs financiers conformément aux exigences d'IAS 32.

2.4.1 Évaluation de parts

Aux fins de traitement des opérations des porteurs de parts des fonds, conformément au Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement, la valeur liquidative de chaque Fonds équivaut à la valeur marchande totale de l'actif du Fonds, moins son passif. Le calcul de la valeur liquidative des parts et la valeur liquidative par part des Fonds sont effectués à l'heure d'évaluation chaque jour ouvrable où la TSX est ouverte aux fins de négociation et tout autre jour désigné par le Gestionnaire. La valeur liquidative par part de chaque catégorie est calculée en divisant la valeur liquidative attribuable à chaque catégorie par le nombre de parts en circulation de cette catégorie. Chaque Fonds est autorisé à émettre plusieurs catégories de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie. Les parts de catégorie A, les parts de catégorie F et les parts de FNB d'un Fonds peuvent actuellement faire l'objet d'un placement continu, selon le cas.

Les porteurs de parts peuvent acheter ou vendre des parts de FNB à la TSX par l'intermédiaire d'un courtier ou d'un négociant inscrit dans leur province ou territoire de résidence. Les porteurs de parts peuvent être tenus de payer les courtages habituels associés à l'achat ou à la vente de parts des FNB. Les porteurs de parts n'ont aucun frais à payer au Gestionnaire ou aux Fonds pour l'achat ou la vente des parts du FNB au TSX. Les porteurs de parts peuvent échanger un nombre minimum prescrit de parts (ou un multiple entier de celui-ci) en contrepartie d'une somme en espèces ou, avec le consentement du Gestionnaire, en contrepartie de titres et d'une somme en espèces. Se reporter à la rubrique « Rachats et échanges de parts de FNB » au prospectus des Fonds pour plus de renseignements.

Les porteurs de parts peuvent acheter ou vendre des parts de catégorie A et des parts de catégorie F d'un Fonds (collectivement, les « parts de fonds commun de placement ») par l'intermédiaire d'un courtier dans leur province ou territoire de résidence. Les souscriptions et les rachats de parts de fonds commun de placement sont effectués à la valeur liquidative par part applicable de la catégorie concernée. Un courtier peut facturer une commission de vente lors de l'achat de parts de fonds commun de placement ainsi que des frais lors de l'échange ou du reclassement de parts de catégorie F en parts d'une autre catégorie applicable du même Fonds. Les porteurs de parts d'un fond ont le droit de faire racheter leurs parts de fonds communs de placement et de recevoir pour chaque part rachetée une somme égale à la valeur liquidative par part applicable de la catégorie en question. Pour plus de renseignements, se référer aux sections « Souscriptions de parts de fonds communs de placement » et « Rachats de parts de fonds communs de placement » du prospectus des fonds.

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables désigne l'actif net calculé conformément aux Normes Comptables IFRS. L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est calculé en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts alors en circulation.

2.4.2 Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

« L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part provenant des opérations » présentée aux états du résultat global (perte globale) représente l'augmentation ou la diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de la période, divisée par le nombre moyen de parts en circulation au cours de la période.

2.4.3 Distributions aux porteurs de parts

Fonds d'actions nord-américaines tactiques Humilis

Le Fonds prévoit verser des distributions annuellement, s'il y a lieu. Les distributions sur les parts de fonds commun de placement sont réinvesties dans des parts additionnelles de la même catégorie du Fonds, sauf si le porteur demande à son courtier d'aviser le Gestionnaire qu'il souhaite recevoir la distribution en espèces. Les distributions ne sont pas garanties et peuvent être modifiées de temps à autre à l'entière appréciation du Gestionnaire.

Les distributions de revenu excédentaire sont déterminées et versées une fois par année, et les distributions de gains en capital excédentaires sont versées une fois par année en décembre. Si, pour une année d'imposition donnée, après les distributions ordinaires, il demeure dans le fond un revenu net supplémentaire ou des gains en capital nets réalisés, le fond devra, après le 15 décembre mais au plus tard le 31 décembre de cette année civile, verser ou rendre payables ce revenu net et ces gains en capital nets réalisés sous forme d'une ou de plusieurs distributions spéciales de fin d'exercice pour cette année aux porteurs de parts, dans la mesure nécessaire pour que le fonds ne soit pas assujéti à l'impôt sur ces montants en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt (après prise en compte de toutes les déductions, crédits et remboursements disponibles). Ces distributions spéciales peuvent être versées sous forme de parts applicables du fond et/ou en espèces.

FNB de Croissance de Dividendes Nord-Américains Humilis et du FNB d'occasions Fondamentales Humilis

Les distributions de revenu en espèces sur les parts, s'il y a lieu, seront initialement versées trimestriellement. Les Fonds n'ont pas de montant de distribution fixe. Le montant des distributions ordinaires en espèces, s'il y a lieu, reposera sur l'évaluation par le Gestionnaire des conditions du marché. Le montant et la date des distributions ordinaires en espèces du fond seront annoncés à l'avance au moyen d'un communiqué. Le gestionnaire peut, à sa seule appréciation, modifier la fréquence de ces distributions et il annoncera la modification par voie de communiqué.

Selon les placements sous-jacents du fond, les distributions sur les parts peuvent être composées de revenu ordinaire, y compris de revenu de source étrangère, et de gains en capital nets réalisés, déduction faite des charges du fond. Les distributions sur les parts peuvent également comprendre des remboursements de capital qui, en général, ne sont pas imposables, mais qui réduiront généralement le prix de base rajusté des parts du porteur de parts. Dans la mesure où les charges du fond excèdent les revenus générés par le Fonds au cours de toute période de paiement applicable, il n'est pas prévu qu'une distribution soit versée à l'égard de cette période. En plus des distributions décrites ci-dessus, le fond peut, à l'occasion, verser des distributions supplémentaires sur ses parts, y compris, sans s'y limiter, dans le cadre d'une distribution spéciale ou en lien avec des remboursements de capital.

2.5 Monnaie fonctionnelle et conversion des devises

Les souscriptions et les rachats des fonds sont libellés en dollars canadiens. Le dollar canadien constitue la monnaie fonctionnelle et de présentation des fonds.

La juste valeur des placements, des instruments financiers dérivés et des autres éléments d'actif et de passif en devises est convertie à la monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à la date des états de la situation financière.

Les opérations en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie de présentation des Fonds au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains et les pertes de change découlant du règlement de ces transactions et de la réévaluation des éléments monétaires au taux de change en vigueur à la fin de la période sont comptabilisés aux états du résultat global (perte globale) aux postes « Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s sur devises », sauf pour ceux provenant d'instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont comptabilisés en tant que composante des « Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s à la vente de placements » et des « Variation survenue dans la plus-value (moins-value) nette latente de placements » dans les états du résultat global (perte globale).

2.6 Impôts

Aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) (la « Loi de l'impôt »), chaque Fonds est admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement (se reporter à la Note 8 – Impôt sur le revenu) et doit distribuer la totalité de son revenu net aux fins fiscales ainsi qu'une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de chaque année d'imposition, de sorte qu'aucun impôt sur le revenu ne soit payable par le Fonds.

Les Fonds sont assujétiés à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de « Retenues d'impôts » dans les états du résultat global (perte globale).

NOTE 3 : JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Lors de la préparation de ces états financiers, le Gestionnaire a exercé son jugement, formulé des estimations et fait des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont révisées de façon continue. Les révisions des estimations sont comptabilisées de manière prospective.

3.1.1 Monnaie fonctionnelle

Le Gestionnaire considère le dollar canadien comme la monnaie fonctionnelle dans laquelle les Fonds exercent leurs activités. De plus, le dollar canadien est la monnaie dans laquelle les Fonds évaluent leur rendement. Les Fonds émettent et rachètent leurs titres en dollars canadiens. Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des Fonds.

3.1.2 Entité d'investissement

Il a été déterminé que les Fonds répondent à la définition d'une entité d'investissement conformément à IFRS 10, États financiers consolidés, et que, par conséquent, leurs placements sont évalués à la juste valeur. Une entité d'investissement est une entité qui : obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services de gestion d'investissements; déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-value en capital et/ou de revenus d'investissement; évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur. Le jugement le plus important ayant permis de déterminer que les fonds répondent à la définition présentée ci-dessus est celui selon lequel la juste valeur est utilisée comme principal critère d'évaluation pour apprécier la performance de la quasi-totalité des investissements des fonds

3.2 Incertitudes relatives aux estimations

L'information sur les estimations et les hypothèses qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des revenus et des charges est présentée ci-après.

3.2.1 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix d'une opération normale conclue entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, sur le marché le plus avantageux auquel les Fonds ont accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète son risque de non-exécution.

Les placements sont évalués à leur juste valeur à la fermeture des marchés chaque jour d'évaluation, tel que défini dans le prospectus des Fonds (« jour d'évaluation ») et selon des sources d'évaluation externes dans la mesure du possible. Les placements détenus qui sont négociés sur un marché actif par l'entremise de bourses publiques reconnues, de marchés hors cote ou de courtiers en valeurs mobilières reconnus sont évalués à leur prix de vente de clôture. Cependant, ces prix peuvent être ajustés si une valeur plus exacte peut être obtenue à partir d'activités de négociation récentes ou en incorporant d'autres informations pertinentes qui n'ont peut-être pas été reflétées dans les prix obtenus auprès de sources externes. Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût amorti qui se rapproche de la juste valeur

NOTE 4 : MODIFICATION DES NORMES COMPTABLES QUI NE SONT PAS ENCORE EN VIGUEUR

La norme IFRS 18 remplacera IAS 1, Présentation des états financiers, et s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027; son application anticipée est permise. IFRS 18 apporte des changements importants à la présentation des états du résultat global (de la perte globale), notamment l'obligation de présenter de nouveaux sous-totaux définis, comme le bénéfice d'exploitation et le bénéfice avant financement et impôts sur le résultat, ainsi que des informations obligatoires sur les mesures de la performance définies par la direction.

Le Gestionnaire évalue présentement l'incidence des normes comptables modifiées et nouvelles sur les états financiers.

NOTE 5 : INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

5.1 Risques financiers

Les activités d'investissement des fonds les exposent à certains risques financiers. Les principaux types de risque auxquels les fonds s'exposent sont le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et autre risque de prix) ainsi que le risque de concentration. Le Gestionnaire cherche à maximiser les rendements pour un niveau de risque donné tout en réduisant ces risques, notamment en faisant appel à des conseillers en gestion de portefeuille professionnels et expérimentés et en surveillant quotidiennement les positions des Fonds et les événements du marché. Il supervise la gestion quotidienne en fonction de l'évolution des placements des Fonds et des événements du marché, et diversifie les portefeuilles dans les limites de leurs objectifs de placement.

Les Fonds peuvent utiliser des instruments dérivés de temps à autre à des fins de couverture ou pour réduire l'incidence des fluctuations des taux de change sur les Fonds.

Des tableaux quantifiant les différents risques financiers sont présentés dans les notes propres aux Fonds dont l'exposition à un risque est importante à la fin des périodes. Ces analyses de sensibilité présentées peuvent être différentes des résultats réels et les différences pourraient être significatives.

5.2 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un engagement avec un fond ne soit pas respecté par la contrepartie d'un instrument financier. Le risque de crédit des fonds se concentre principalement dans les titres de créances et les instruments financiers dérivés détenus, le cas échéant.

La juste valeur de l'actif total représente l'exposition maximale au risque de crédit à la fin de la période. La juste valeur d'un instrument financier tient compte de la solvabilité et de la cote de crédit de son émetteur.

La politique du Fonds en matière de gestion du risque de crédit est d'investir dans des actifs financiers dont les cotes ont été établies par des agences de notation reconnues. Le risque de crédit est réduit par le choix de sociétés émettrices d'actifs financiers jouissant d'une bonne réputation et ayant préalablement été soumises à une évaluation de crédit rigoureuse.

Les transactions sur les titres du portefeuille sont réglées sur livraison par les courtiers. Le risque de défaut est considéré faible du fait que la livraison des titres est effectuée une fois que le courtier a reçu le paiement. La transaction échoue lorsqu'une des parties ne respecte pas ses engagements.

Les Fonds sont exposés au risque de crédit lié aux dépôts. Si le dépositaire des titres devient insolvable, les Fonds pourraient subir un retard dans l'accès à leurs actifs.

Toutes les contreparties doivent répondre aux exigences de notation de crédit du Règlement 81-102. Un tableau montrant la répartition des titres selon leur notation de crédit est présenté dans les notes propres aux fonds dont l'exposition au risque de crédit est significative à la fin des périodes.

5.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque qu'un fond éprouve des difficultés à respecter ses obligations ou ses engagements dans un délai raisonnable. Les porteurs de titres des fonds peuvent procéder au rachat de leurs titres chaque jour d'évaluation.

Certains titres pourraient être difficiles à acheter ou à vendre parce qu'ils ne sont pas bien connus ou parce qu'ils sont très sensibles aux événements politiques ou économiques. Il s'agit notamment de placements dans des secteurs précis, en particulier les secteurs des produits de base, et dans des marchés en développement ou plus petits. De plus, les sociétés de plus petite envergure peuvent être difficiles à évaluer parce qu'elles mettent au point de nouveaux produits ou services pour lesquels il n'existe pas encore de marché établi ou de flux de revenus. Elles peuvent n'avoir qu'un petit nombre d'actions sur le marché, ce qui peut compliquer l'achat ou la vente d'actions par un Fonds au moment voulu.

Par conséquent, les Fonds pourraient ne pas être en mesure de liquider rapidement ces placements à des montants se rapprochant de leur juste valeur ni de réagir à certains événements, comme la détérioration de la solvabilité d'un émetteur. Pour gérer ce risque, les opérations avec des contreparties sont effectuées auprès d'institutions financières réputées. Les fonds maintiennent un niveau de trésorerie et de placements à court terme que le Gestionnaire considère suffisant afin de maintenir les liquidités nécessaires.

5.4 Risque de marché

Les placements des fonds sont exposés au risque de marché, qui est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché se décompose en trois risques présentés ci-dessous, soit le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix.

5.4.1 Risque de change

Le risque de change est le risque que les instruments financiers libellés dans des devises autres que la monnaie de présentation des fonds fluctuent en raison des variations des taux de change et affectent négativement les revenus, les flux de trésorerie ou les valeurs de marché des investissements détenus par les fonds.

Un tableau quantifiant le risque de change est présenté, s'il y a lieu, dans les notes propres aux Fonds qui présentent une exposition importante aux devises à la fin de la période.

5.4.2 Risque de taux d'intérêt

Les Fonds peuvent être exposés au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de leurs instruments financiers fluctue par suite de variations des taux d'intérêt du marché. En général, la valeur des instruments financiers portant intérêt augmentera si les taux d'intérêt baissent, et inversement, diminuera généralement si les taux d'intérêt augmentent. Il y a une sensibilité minimale aux fluctuations des taux d'intérêt sur les liquidités et équivalents de liquidités investis à des taux du marché à court terme, car ces titres sont généralement détenus jusqu'à leur échéance et sont de nature à court terme.

Un tableau quantifiant le risque de taux d'intérêt est présenté, s'il y a lieu, dans les notes propres aux Fonds.

5.4.3 Autre risque de prix

Le risque de prix est le risque de variation dans la juste valeur d'un instrument financier résultant d'un changement dans les prix du marché causé par des facteurs spécifiques au titre, à son émetteur ou par tout autre facteur touchant un marché ou un segment de marché (autres que ceux découlant du risque de change et du risque de taux d'intérêt).

Les fonds sont exposés au risque de prix puisque tous leurs investissements sont exposés à la volatilité des facteurs de marché et au risque de perte en capital. Le risque maximal auquel sont exposés les instruments financiers est égal à leur juste valeur, sauf pour certaines options et certains contrats à terme standardisés pour lesquels la perte peut être illimitée.

Des tableaux quantifiant le risque de prix sont présentés dans les notes propres aux Fonds dont l'exposition à ce risque est importante à la fin de la période.

5.5 Risque de concentration

Le risque de concentration découle de l'exposition nette des instruments financiers à une même catégorie de placement, notamment en fonction d'une région, d'un type d'actif, d'un secteur d'activité ou d'un segment de marché. Les instruments financiers d'une même catégorie présentent des caractéristiques similaires et peuvent être affectés de façon similaire par des changements dans la situation économique ou d'autres conditions. Un Fonds peut investir dans un ou plusieurs titres en portefeuille une proportion de son actif net supérieure à celle qui est habituelle pour de nombreux fonds d'investissement. Dans de telles circonstances, les fonds peuvent être touchés davantage par le rendement des émetteurs individuels dans leur portefeuille, ce qui peut faire en sorte que la valeur liquidative des fonds soit plus volatile et qu'elle fluctue davantage sur de courtes périodes que la valeur liquidative d'un Fonds d'investissement dont les placements sont plus diversifiés.

Un tableau quantifiant le risque de concentration est présenté dans les notes propres au fond selon le type de concentration que le Gestionnaire a jugé pertinent.

5.6 Évaluation de la juste valeur

Les Fonds évaluent la juste valeur selon la hiérarchie suivante, qui reflète les données utilisées dans les évaluations. Aux fins de la présentation de l'information des instruments financiers, ces derniers doivent être classifiés selon une hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Cette hiérarchie à trois niveaux est établie selon la transparence des données prises en compte dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs et est présentée ci-après:

- Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels les Fonds peuvent avoir accès à la date d'évaluation.
- Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Cette catégorie comprend les instruments évalués à partir de : cours sur des marchés actifs pour des instruments similaires; cours d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui sont considérés comme moins actifs; ou d'autres techniques d'évaluation dont toutes les données importantes sont observables directement ou indirectement à partir de données de marché.
- Niveau 3 : Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif. Cette catégorie comprend tous les instruments pour lesquels la technique d'évaluation inclut des données qui ne sont pas basées sur des données observables et les entrées non observables ayant un effet significatif sur l'évaluation de l'instrument. Cette catégorie comprend les instruments qui sont évalués selon les cours pour des instruments similaires, mais pour lesquels des ajustements ou des hypothèses non observables importantes sont nécessaires pour tenir compte des différences entre les instruments. Cette catégorie comprend aussi les titres illiquides (sont considérés comme tels les titres à l'égard desquels aucune opération n'a été enregistrée depuis plus de 10 jours), les titres d'émetteurs insolubles, les titres radiés de la cote ou suspendus depuis plus d'un an ainsi que les placements privés.

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur. Lorsqu'à la date de la situation financière, les données observables utilisées pour un instrument financier diffèrent de celles utilisées à la date d'ouverture, la politique des fonds est d'établir qu'à la date de l'événement ou du changement de circonstances, un transfert d'un niveau à l'autre de la hiérarchie des justes valeurs est réputé s'être produit.

Un tableau contenant la répartition des titres selon leur niveau à la fin des périodes ainsi qu'une analyse de sensibilité de chacun du fond ayant des instruments financiers classés au niveau 3, le cas échéant, sont présentés dans les notes propres aux fonds.

5.6.1 Titres Niveau 2

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris certains instruments financiers dérivés, sont évalués en utilisant des données de marché observables dans la mesure du possible, sur cette base et de la manière établie par le gestionnaire. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés dans les états de la situation financière selon le gain ou la perte qui serait réalisé ou réalisée si les contrats étaient dénoués à la date d'évaluation. Les dépôts de marge, le cas échéant, sont inclus dans l'inventaire du portefeuille de placements en tant que dépôts de marge.

NOTE 6 : PARTS RACHETABLES

Chaque Fonds est autorisé à émettre plusieurs catégories de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie. Chaque part d'une catégorie d'un Fonds représente une participation indivise dans l'actif net du Fonds attribuable à cette catégorie. Les porteurs ne peuvent échanger des parts de catégorie A ou de catégorie F contre des parts de FNB, ni inversement.

6.1 Rachat de tout nombre de parts de FNB contre une somme en espèces

Tout jour de bourse, les porteurs de parts d'un Fonds peuvent racheter soit (i) des parts de FNB contre une somme en espèces, à un prix de rachat par part égal à 95 % du cours de clôture des parts de FNB concernées à la TSX le jour de prise d'effet du rachat, sous réserve d'un prix maximal égal à la valeur liquidative par part de FNB ce jour-là, déduction faite des frais administratifs applicables que le Gestionnaire peut fixer à son entière appréciation de temps à autre, soit (ii) un NPP (« nombre prescrit de parts ») du Fonds ou un multiple de celui-ci contre une somme en espèces correspondant à la valeur liquidative de ce nombre de parts de FNB du Fonds, moins les frais administratifs applicables, le cas échéant, déterminés par le gestionnaire à son entière discrétion, de temps à autre. Comme les porteurs peuvent généralement vendre leurs parts de FNB au cours du marché à la TSX par l'intermédiaire d'un courtier ou d'un négociant inscrit, sous réserve uniquement des commissions de courtage usuelles, il leur est conseillé de consulter leur courtier, leur négociant ou leur conseiller en placement avant de faire racheter ces parts contre une somme en espèces. Les porteurs ne paient aucuns frais ni aucune charge au Gestionnaire ou au Fonds relativement à la vente de parts de FNB à la TSX. Pour qu'un rachat au comptant prenne effet un jour de bourse, donné, une demande de rachat au comptant relativement à un Fonds doit être transmise au gestionnaire, selon le modèle et à l'endroit prescrits à l'occasion par le gestionnaire, au plus tard à l'heure limite applicable ce même jour de bourse. Une demande de rachat au comptant reçue après ce moment ne prendra effet que le jour de bourse suivant.

Dans la mesure du possible, le prix de rachat sera payé au plus tard le jour de bourse suivant le jour de prise d'effet du rachat. Les formulaires de demande de rachat au comptant peuvent être obtenus auprès de tout courtier ou négociant inscrit. Les porteurs qui ont remis une demande de rachat avant la date de clôture des registres relative à une distribution n'auront pas le droit de recevoir cette distribution. Dans le cadre du rachat de parts de FNB du Fonds, le Fonds se départira généralement de titres ou d'autres instruments financiers.

6.2 Rachats de parts de fonds commun de placement

Les porteurs de parts d'un Fonds ont le droit de faire racheter leurs parts de fonds commun de placement et de recevoir, pour chaque part rachetée, une somme égale à la valeur liquidative par part de la catégorie applicable. Dans des circonstances exceptionnelles, le Gestionnaire peut suspendre le droit de rachat et reporter la date du paiement des rachats pour une période donnée, à la condition que cette suspension soit conforme aux politiques réglementaires applicables en valeurs mobilières.

Le paiement des parts de fonds commun de placement rachetées sera habituellement effectué par le Fonds en question par transfert électronique de fonds ou par virement télégraphique dans un délai d'un jour ouvrable suivant la date de rachat des parts. Les intérêts gagnés sur le produit d'un ordre de rachat avant que le porteur reçoive les fonds seront portés au crédit du Fonds, et non au compte du porteur. Les paiements au titre de rachats seront réglés en dollars canadiens.

Tout paiement, à moins qu'il ne soit pas honoré, libérera le Fonds et le gestionnaire de toute responsabilité envers le porteur de parts pertinent à l'égard des parts rachetées. Le Fonds ou le Gestionnaire ne seront en aucun cas tenus responsables de verser au porteur de parts des intérêts ou le revenu réalisé sur le produit du rachat de parts si ce produit de rachat ne peut être versé au porteur de parts sans que le Fonds ou le gestionnaire en assument la responsabilité. Un courtier peut exiger d'un porteur de parts qu'il verse une indemnité si le courtier subit une perte parce que le porteur de parts n'a pas satisfait aux exigences du Fonds pour le rachat de parts.

Aux termes de la déclaration de fiducie, un Fonds peut attribuer et désigner tout revenu ou gain en capital qu'il réalise par suite de la disposition de ses biens entreprise en vue de racheter les parts d'un porteur dont les parts ont fait l'objet d'un rachat. En outre, le Fonds a le pouvoir de distribuer, d'attribuer et de désigner tout revenu ou gain en capital à un porteur de parts ayant fait racheter des parts pendant l'année ainsi que de traiter ce revenu ou gain en capital comme ayant été payé. Le montant ainsi distribué, attribué, désigné ou traité comme ayant été payé correspondra à la quote-part du porteur de parts, au moment du rachat, du revenu et des gains en capital du Fonds pour cette année ou à tout autre montant que le gestionnaire jugera juste et raisonnable.

Aucuns frais de rachat ne sont exigés pour le rachat de parts de fonds communs de placement.

6.3 Échange d'un nombre prescrit de parts de FNB

Les porteurs de parts des Fonds peuvent échanger le nombre prescrit de parts applicable (ou un multiple entier de celui-ci) de Fonds n'importe quel jour de bourse contre des paniers de titres et des espèces, à la condition qu'un nombre prescrit de parts minimal soit échangé. Pour effectuer un échange de parts de FNB du Fonds, un porteur de parts doit présenter une demande d'échange selon le modèle et à l'endroit prescrits par le Fonds à l'occasion, au plus tard à l'heure limite applicable ou à un autre moment avant l'heure d'évaluation le jour de bourse en cause, selon ce que le gestionnaire peut autoriser. Le prix d'échange sera égal à la valeur liquidative de chaque nombre prescrit de parts remises aux fins d'échange déterminée à l'heure d'évaluation à la date de prise d'effet de la demande d'échange, payable au moyen de la remise d'un panier de titres (constitué de la façon publiée le plus récemment avant la date de prise d'effet de la demande d'échange) et d'espèces. Les parts de FNB seront rachetées dans le cadre de l'échange. Le gestionnaire fera également en sorte que le courtier désigné et les courtiers puissent connaître le nombre prescrit de parts applicable aux fins du rachat de parts de FNB d'un Fonds chaque jour de bourse. La date de prise d'effet d'une demande d'échange est le jour de bourse où survient l'heure d'évaluation applicable à cette demande de rachat.

À la demande d'un porteur de parts, le gestionnaire peut, à sa seule appréciation, régler une demande d'échange en remettant des espèces seulement d'un montant correspondant à la valeur liquidative de chaque nombre prescrit de parts déposées aux fins d'échange déterminée à l'heure d'évaluation à la date de prise d'effet de la demande d'échange, pourvu que le porteur de parts convienne de payer les frais de courtage, les commissions, les frais d'opérations et les autres coûts ou dépenses que le Fonds engage ou prévoit engager dans le cadre de la vente de titres sur le marché afin d'obtenir les espèces nécessaires à l'échange.

Si une demande d'échange n'est pas reçue au plus tard à l'heure limite applicable, la demande d'échange ne prendra effet que le jour de bourse suivant. Le règlement des échanges contre des paniers de titres et/ou des espèces sera généralement effectué au plus tard le jour de bourse suivant le jour de prise d'effet de la demande d'échange.

Si des titres dans lesquels le Fonds a investi font à un moment donné l'objet d'une interdiction d'opérations prononcée par une autorité en valeurs mobilières ou un autre organisme de réglementation ou une bourse, la remise de paniers de titres à un porteur de parts, au courtier désigné ou à un courtier au moment d'un échange du nombre prescrit de parts pourrait être reportée jusqu'au moment où le transfert des paniers de titres sera permis par la loi.

6.4 Nature des montants liés à l'échange ou au rachat

Le prix d'échange ou de rachat versé à un porteur de parts peut comprendre des gains en capital réalisés par les fonds. La tranche restante du prix d'échange ou de rachat constituera le produit de disposition.

6.5 Parts

Le nombre de parts en circulation ainsi que le nombre de parts émis, réinvestis et rachetés pour la période du 19 mars 2026 (début des activités) au 30 juin 2026 sont présentés à la suite des « États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables » des Fonds.

NOTE 7 : CHARGES ET OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les opérations considérées comme des opérations avec des parties liées pour les Fonds sont présentées dans les notes propres aux fonds pour lesquels la situation s'applique.

7.1 Gestionnaire

LongPoint Asset Management Inc. est le gestionnaire, le co-promoteur et le gestionnaire de portefeuille des Fonds. À ce titre, il a le droit de recevoir, en contrepartie des services qu'il fournit aux fonds, des frais de gestion qui lui sont payés par Le fond (voir la rubrique « Frais de gestion » ci-dessous).

De temps à autre, le Gestionnaire peut, au nom des Fonds, effectuer des opérations ou conclure des ententes faisant intervenir certaines personnes ou sociétés qui lui sont liées, dans la mesure où ces opérations ou ententes sont, à son avis, dans l'intérêt des Fonds. La description des opérations ou ententes entre les Fonds et une partie liée est fournie dans la présente section.

7.2 Fiduciaire

Le Gestionnaire agit à titre de fiduciaire.

7.3 Courtier désigné

Le Gestionnaire a conclu une entente avec Financière Banque Nationale Inc. (« FBN »). FBN est le courtier désigné en des Fonds.

7.4 Frais de gestion

Les Fonds verseront au gestionnaire des frais de gestion calculés selon le taux annuel indiqué dans le tableau ci-dessous, en fonction de la valeur liquidative de la catégorie correspondante des Fonds.

Nom du Fonds	Catégorie	Frais de gestion
Fonds d'actions nord-américaines tactiques Humilis	Parts de catégorie A	1,50 %
	Parts de catégorie F	0,50 %
	Parts de FNB	0,50 %
Fonds de croissance de dividendes nord-américains Humilis	Parts de FNB	0,50 %
Fonds d'occasions fondamentales Humilis	Parts de FNB	0,50 %

Les frais de gestion, majorés des taxes applicables, sont comptabilisés quotidiennement et payables mensuellement à terme échu. Les frais de gestion sont payables au Gestionnaire en contrepartie des services qu'il fournit aux fonds en sa qualité de Gestionnaire des Fonds.

À sa discrétion, le gestionnaire peut choisir de renoncer à une partie des frais de gestion pour des fonds, ce qui entraîne une réduction des frais de gestion facturés au fonds. En cas de renonciation à une partie des frais de gestion, le gestionnaire se réserve le droit de mettre fin à cette renonciation à tout moment sans préavis ni consentement des porteurs de parts.

De plus, le gestionnaire peut, à son gré, accepter d'imputer des frais de gestion réduits par rapport à ceux qu'il aurait par ailleurs le droit de recevoir d'un Fonds, à l'égard des placements effectués dans le Fonds par les porteurs de parts qui détiennent, en moyenne, au cours de toute période déterminée par le gestionnaire de temps à autre (actuellement, un trimestre), des parts ayant une valeur totale déterminée. Une somme correspondant à la différence entre les frais autrement exigibles et les frais réduits du Fonds concerné sera distribuée en espèces par le Fonds, à l'entière appréciation du Gestionnaire, aux porteurs concernés à titre de distribution au titre des frais de gestion. Ces distributions seront d'abord prélevées sur le revenu net du Fonds, ensuite sur ses gains en capital et enfin sur son capital.

7.5 Charges d'Exploitation

À moins que le Gestionnaire n'y renonce ou ne les rembourse, les Fonds paient la totalité de leurs charges d'exploitation, y compris notamment les frais de gestion; les honoraires d'audit; les frais de garde; les coûts d'évaluation, de comptabilité et de tenue des registres; les frais juridiques; les frais permis de préparation et de dépôt du prospectus; les coûts de remise de documents aux porteurs et de tenue de leurs assemblées; les droits d'inscription et frais annuels de bourse; les droits de licence d'indice, le cas échéant; les frais de la CDS; les frais bancaires et intérêts; les charges extraordinaires; les coûts des rapports aux porteurs et des services qui leur sont fournis; les honoraires de l'agent des transferts et de l'agent chargé de la tenue des registres; les coûts du comité d'examen indépendant; les coûts d'exploitation du Fonds; les impôts sur le revenu et taxes de vente; les commissions et frais de courtage; les retenues d'impôt et frais de fournisseurs de services liés à la conformité réglementaire et aux questions fiscales dans des territoires étrangers; les coûts liés à FundSERV; les frais de procuration; ainsi que les coûts de conformité à toute nouvelle exigence gouvernementale ou réglementaire adoptée après la création du Fonds.

Le gestionnaire peut, au besoin, décider de rembourser, d'annuler ou de payer directement certains frais d'exploitation qui seraient autrement imputés au Fonds.

Chaque catégorie de parts est responsable des frais qui lui sont propres et de sa quote-part des frais généraux du Fonds. Le gestionnaire répartira les frais entre chaque catégorie de parts à sa seule appréciation et d'une manière qu'il juge juste et raisonnable dans les circonstances.

Le gestionnaire peut, à l'occasion, renoncer à toute partie des frais qui lui sont payables, mais une telle renonciation n'aura aucune incidence sur sa capacité de recevoir ces frais à l'avenir.

7.6 Frais de Courtage

Les Fonds peuvent payer des frais de courtage sur les transactions de portefeuille aux courtiers

NOTE 8 : IMPÔT SUR LE REVENU

Aux termes de la Loi de l'impôt, les Fonds sont définis comme une fiducie de Fonds communs de placement. La fiducie distribue la totalité de son revenu imposable net ainsi qu'une part suffisante de ses gains en capital nets imposables réalisés afin qu'elle ne paie pas d'impôt sur ceux-ci. Le revenu net et les gains nets réalisés distribués sont imposables entre les mains des porteurs de parts des Fonds dans l'année au cours de laquelle la distribution a été reçue, au prorata du nombre de parts. L'année d'imposition des fiducies des Fonds se termine le 15 décembre.

Étant donné que la totalité du revenu net imposable et des gains en capital nets imposables réalisés est distribuée aux porteurs de parts des Fonds, Les Fonds n'ont pas de revenu imposable. En conséquence, aucune charge d'impôt sur le revenu n'a été comptabilisée dans les états financiers des Fonds

La Loi de l'impôt permet aux Fonds de réclamer un remboursement au titre des gains en capital. Une formule mathématique, qui tient compte des rachats de parts effectuées durant l'exercice et qui maximise ce remboursement, est utilisée afin de conserver des gains en capital dans les Fonds et, ainsi, minimiser les impôts payables par les porteurs de parts du Fonds.

NOTE 9 : PERTES FISCALES REPORTÉES

Lorsque les Fonds réalisent une perte en capital nette au cours d'un exercice fiscal, cette perte en capital ne peut pas être attribuée aux porteurs de parts. Toutefois, les Fonds peuvent reporter cette perte en capital sur les trois exercices précédents ou indéfiniment sur les exercices futurs afin de compenser des gains en capital réalisés par les Fonds. Les pertes autres qu'en capital subies par les Fonds au cours d'un exercice fiscal ne peuvent pas être attribuées aux porteurs de parts des Fonds, mais peuvent être reportées sur les trois exercices précédents ou sur les vingt exercices suivants afin de compenser le revenu (y compris les gains en capital imposables).

Un tableau des pertes fiscales reportées est présenté dans les notes spécifiques pour les Fonds ayant des pertes fiscales reportées.